

DELIBERATION N° 95/03-10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur RAVERDEL, rapporteur, fait part à l'Assemblée de l'intention de la section ludréenne des Anciens Combattants, d'organiser une manifestation spécialement destinée à commémorer le 50ème anniversaire de la Paix. A l'occasion du 8 Mai 1995, une exposition rappellera la vie du village de LUDRES durant l'occupation et les bombardements.

Afin de rappeler la résistance pendant cette période, les Anciens Combattants vont rassembler des documents et du matériel. Pour appuyer le bénévolat, ils sollicitent une aide financière de la Commune de 2 000 F..

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 F à l'Association des Anciens Combattants de LUDRES,*
- d'inscrire cette somme au budget supplémentaire 1995.*